

● (0040)

Je reconnais que nous posons plus de questions que nous n'avons de réponses. Le gouvernement n'a cessé de nous répéter, chaque fois que ces deux sujets inextricables sont survenus à la Chambre ces dernières semaines, que nous devrions renvoyer toute l'affaire à un comité et le laisser décider. Je suis sûr que des personnes qui suivent le débat en ce moment ont entendu des membres du gouvernement le dire en laissant entendre que c'est notre parti qui bloquait le renvoi de la question au comité.

Je vous signale, monsieur le Président, que c'est le gouvernement qui mène la barque des travaux parlementaires. Il aurait pu facilement présenter sa motion et la faire adopter. Il avait assez de députés pour faire adopter la motion de renvoi, s'il avait choisi de faire examiner cette affaire par le comité, nonobstant les divergences d'opinions sur les termes du mandat de ce comité.

Je signale aussi, monsieur le Président, que nous du Nouveau parti démocratique voulions éviter qu'un comité serve à camoufler toute responsabilité dans ce gaspillage de un milliard de dollars des fonds publics pour la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada. Nous estimions qu'à tout le moins les Canadiens avaient droit à des renseignements essentiels et que nous devions avoir l'assurance que le comité ferait un travail sérieux.

Nous avons demandé le rapport de l'enquête sur une banque. Nous n'avons pas eu l'assurance que nous l'obtiendrons. Nous avons demandé les rapports des vérificateurs. On nous a dit qu'ils nous seraient refusés. Nous avons demandé des documents de Californie. On nous a dit que les Américains ne les céderaient pas. Nous avons demandé la liste des déposants que le gouvernement allait indemniser en dépit du fait que les détenteurs de dépôts à la Norbanque et à la BCC n'étaient pas assurés et n'avaient légalement pas le droit de réclamer quoi que ce soit au gouvernement du Canada ou encore à la Banque du Canada, et enfin, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré sans équivoque l'autre jour, en réponse à l'une de mes questions, que non, on ne nous fournirait pas ces renseignements.

Ce n'était pas simplement à titre de député d'Ottawa-Centre que je soulevais cette question. Ce n'était pas seulement à titre de porte-parole de mon parti. En fait, je parlais au nom de tous les contribuables canadiens, de l'île de Vancouver à Saint-Jean, ces gens voudraient bien savoir à qui ira ce milliard de dollars à sortir de leur poche. Mais non seulement la ministre d'État chargée des Finances a refusé de nous laisser prendre connaissance de cette liste des déposants, afin que nous puissions juger de la situation de la banque même et que les contribuables sachent à qui ira au juste leur argent, mais elle a laissé entendre aussi que le gouvernement comptait aller plus loin.

Le gouvernement nous donne à croire que lorsque les comptes publics seront prêts dans un an ou deux, on aura édulcoré les déclarations au sujet des dépenses du gouvernement du Canada au point qu'il deviendra impossible de savoir qui a été indemnisé à la suite de la faillite de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Le gouvernement est décidé à protéger les intérêts des milieux financiers qui avaient investi

Article 31 du Règlement

et déposé d'énormes sommes dans ces institutions, et qui toucheront la majeure partie des fonds consacrés à ce renflouement, au point qu'il est prêt à trafiquer les comptes publics du Canada pour soustraire ce genre de renseignements aux yeux des Canadiens, même si ce n'est que dans un an ou deux qu'on pourra les examiner.

M. McDermid: Je pensais que vous défendiez les droits individuels.

M. Cassidy: Voilà pourquoi pour toute compagnie qui fait des affaires au Canada et conclut un contrat de plus de \$5,000 ou \$10,000—je ne me rappelle plus très bien du chiffre exact—les sommes qui lui sont versées sont précisées, et le nom de la compagnie est divulgué.

Nous avons simplement fait valoir que si une compagnie refuse l'aide financière, alors elle peut préserver le caractère confidentiel des renseignements la concernant. Mais si elle veut toucher cet argent qui sort de ma poche ainsi que de celle du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) et de tous nos électeurs, alors nous devrions certainement être mis au courant. Mais l'on cherche à brouiller les pistes, pour cacher l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement dans cette affaire. Il se pourrait que nous ne sachions jamais pourquoi la situation s'est détériorée à ce point.

Il faut reconnaître que le problème a commencé sous l'ancien régime libéral. On a négligé de mettre en œuvre un système de réglementation bancaire convenable. Six mois après son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement, ne peut pas prétendre qu'il a simplement hérité du problème. Il ne peut pas prétendre hors de propos, comme l'a fait un ministre au cours de ce débat, qu'il faut en imputer la faute au programme énergétique national.

Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) faire des réflexions sur le favoritisme politique et dire que c'était le diable qui avait poussé John Turner à le faire; c'était très amusant pendant la campagne électorale, monsieur le Président. Un an après avoir pris le pouvoir, presque le jour de l'anniversaire du 4 septembre 1984, le nouveau gouvernement ne peut pas prétendre avoir hérité du fouillis causé par le gouvernement précédent et pouvoir se dérober à ses responsabilités.

Je félicite la ministre d'État d'avoir gardé la tête froide dans cette situation mais je ne peux pas la féliciter pour avoir fait preuve de compétence dans cette affaire. Elle a travaillé dans le secteur financier. Elle a été conseillère et vice-présidente dans une société de placements. Comme le ministre des Finances qui était, si je ne m'abuse, président d'une société de financement de Bay Street, elle devait savoir qu'on ne prête pas de l'argent sans prendre la précaution d'enquêter sur l'emprunteur. On ne prête pas des milliards de dollars sans examiner les cotes de solvabilité; on n'achète pas chat en poche, sans vérifier si les déclarations sont vraies. Monsieur le Président, nous ne pouvons pas accepter des réponses évasives d'administrateurs dont la compétence est douteuse, dont la crédibilité est en jeu quand on doute fort par ailleurs qu'ils assument leurs responsabilités à l'égard du public.